

1	THÈME 3 Rupture écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique
2	Introduction
3	La déstabilisation de l'environnement planétaire se poursuit, avec des impacts majeurs pour l'écosystème et le vivant. En cause, un système capitaliste et productiviste qui poursuit la destruction des équilibres sociaux et environnementaux. Cette recherche effrénée d'une croissance infinie dans un monde fini se fait au prix d'un accroissement des inégalités et s'appuie sur des politiques qui consistent à mettre les États au service de l'enrichissement d'une minorité d'ultra riches et des multinationales. Cet accaparement des richesses s'accompagne d'un renforcement de mesures liberticides par des gouvernements toujours plus autoritaires qui mettent à mal nombre de démocraties dans le monde, et renforcent l'extrême droite. Les tensions géopolitiques s'aiguisent, et les guerres de colonisation et de captation des ressources se multiplient, menaçant l'ensemble de la planète d'une généralisation des conflits.
4	Face à ces menaces pour le vivant, pour nos droits sociaux et démocratiques, pour la paix, nous portons la nécessité de ruptures et de conquêtes de droits nouveaux. La FSU défend des politiques publiques guidées par la satisfaction des besoins sociaux, par la justice sociale, par la préservation des ressources et des écosystèmes. (Partie 1)
5	Cette ambition passe impérativement par la défense des droits des peuples, des libertés individuelles et collectives, de la démocratie, par le combat pour l'égalité et contre les discriminations : ce sont des enjeux majeurs. (Partie 2)
6	Partie I : Des politiques publiques au service d'une rupture écologique et sociale solidaire, juste et démocratique
7	I.1. L'urgence à rompre avec le système actuel
8	I.1.1 Un nouveau modèle pour la rupture écologique
9	L'exploitation sans fin du vivant, des ressources naturelles et du travail se combinent et nous font franchir une à une les limites planétaires en affectant l'habitabilité même de notre planète. Elle cause l'extinction massive de la biodiversité et les pollutions environnementales atteignent des niveaux inégalés. Le climat se réchauffe plus rapidement que jamais, à un rythme de 0,26° par décennie. L'élévation du niveau de la mer, les fontes des glaciers, les pluies torrentielles, les crues éclair détruisent de nombreux territoires. La raréfaction de la ressource en eau et sa prédation par l'industrie et l'agriculture productiviste mènent à des situations de conflit. Il faut adopter des politiques de rupture avec le modèle capitaliste et productiviste, garantissant une justice sociale et territoriale.
10	Le discours climato-sceptique ou climato-relativiste de l'extrême droite et d'une partie de la droite nie les contraintes –pourtant scientifiquement démontrées – liées aux objectifs de baisse des émissions carbone, de réduction des pesticides ou de désartificialisation des sols. La seule écologie punitive est celle qui consiste à ne rien faire : le coût de l'inaction climatique et écologique s'accroît sur le plan humain et financier. En France, les politiques publiques ne sont pas à la hauteur de l'urgence : la baisse relative des émissions est largement conjoncturelle et non consolidée et les décisions politiques favorisent encore des industries climaticides ou des mal-adaptations ; le techno-solutionnisme (captation carbone, géo-ingénierie) légitime l'inaction et mène à des impasses. Les dérèglements environnementaux ne constituent pas une « crise » ponctuelle mais ouvrent une nouvelle ère d'incertitudes et d'imprévisibilité : l'anthropocène.
11	Les politiques publiques doivent répondre à ces nouveaux enjeux en renforçant les protections sociales et environnementales existantes, en les étendant aux nouveaux risques, afin d'améliorer le bien vivre collectif et d'emporter l'adhésion, là où les politiques de croissance du PIB creusent les inégalités, détruisent les solidarités et les écosystèmes.
12	Il faut planifier une rupture avec le modèle carboné et la surconsommation, organiser la sobriété, reprendre la main sur le marché, réorienter la stratégie des grands groupes industriels, financiers et commerciaux, instaurer un conditionnement social et écologique des aides publiques aux entreprises.
13	I.1.2 Un autre monde et une autre Europe
14	Les mandats de Metz sont toujours d'actualité et la FSU rappelle son opposition aux traités de libre-échange et à la concurrence généralisée. La mondialisation des échanges maintient les économies en compétition et les spécialise à outrance.

15	Au sein de l'UE, les nouvelles règles budgétaires du pacte de stabilité, adoptées en décembre 2023 pour poursuivre l'austérité, ne permettent pas d'engager les investissements nécessaires à la rupture écologique. Or de tels investissements sont nécessaires et doivent être favorisés et sanctuarisés. La politique monétaire doit être au service des besoins sociaux et des politiques de rupture écologique. Ainsi les objectifs fixés à la BCE doivent être revus ainsi que son indépendance vis-à-vis des instances démocratiques. Les discussions liées au <i>Green Deal</i> et le démantèlement des premières versions, qui enregistraient quelques avancées, ont montré combien les lobbys agro industriels sont puissants. Des réglementations internationales fixant des règles et des objectifs précis, inscrits dans un calendrier contraignant, doivent permettre de se défaire de leur influence néfaste.
16	À l'échelle internationale, les dernières COP ont laissé une grande place aux intérêts pétroliers et n'ont pas décidé d'une sortie des combustibles fossiles : nous devons pourtant construire des réponses à la hauteur des défis climatiques et être capables de mettre en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation.
17	I.2. Travailler et produire autrement dans un monde limité
18	I.2.1 Réorienter des productions
19	La course au profit des secteurs prédateurs bénéficie seulement à une minorité, alors que les « pertes et dommages » du dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité et la raréfaction des ressources s'imposent à la majorité. Les injustices climatiques sont toujours plus fortes. Ce productivisme destructeur favorise un modèle de société individualiste et une consommation effrénée. Il renforce la perte de sens au travail et entretient les modes de vie et de consommation carbonés. La course aux gains de temps, l'accélération et la multiplication des tâches, l'évaluation permanente ont des effets sur la santé mentale comme sur les émissions directes et indirectes de GES.
20	Le productivisme conduit à prélever toujours plus de ressources – minérales et fossiles – alors qu'elles sont limitées, sans égard pour les impacts sur la biodiversité et le climat, incompatibles avec la préservation des conditions dignes d'habitabilité de la planète. Des productions dégradent la santé par la pollution de l'eau, de l'air et des sols. C'est le cas des pesticides utilisés par l'agriculture productiviste et des matériaux bio-persistants, métaux lourds, fibres cancérigènes et pesticides, qui contaminent massivement l'environnement, parfois durant des décennies. La FSU revendique l'interdiction de tous les « polluants éternels ».
21	La production agricole doit répondre à la logique « produire pour bien nourrir et non plus produire pour produire ». Il faut localiser les productions (agricoles et industrielles), répartir les volumes, favoriser les coopératives à taille humaine hors des giron des groupes industriels et agro-industriels.
22	Pour prioriser la préservation de la biodiversité et du climat, il est nécessaire de réduire la quantité de marchandises produites et échangées, de développer une industrie au service de la rupture écologique, s'appuyant sur la low-tech, les modes de production et de transports décarbonés, l'économie circulaire, la localisation de la production au plus près des besoins. L'essor du fret ferroviaire est nécessaire et passe par la défense de la société publique Fret SNCF. De même, la mobilité décarbonée et collective doit être améliorée en zone urbaine et devenir une priorité dans les zones rurales.
23	Le système productif doit permettre de répondre aux besoins de santé en localisant au plus près des populations, les centres de recherche et la production de médicaments. La FSU défend les coopérations internationales permettant à toutes les populations d'accéder à ces productions vitales.
24	Faire respecter les limites de production nécessite une planification politique, dans une perspective de sobriété, arbitrant le prélèvement et l'utilisation des ressources en fonction des besoins sociaux. La réorientation de la production a besoin de politiques publiques et de moyens humains dédiés. Elle doit également se construire avec les travailleuses et les travailleurs des secteurs concernés.
25	I.2.2 Réorienter l'emploi dans un cadre protecteur
26	La FSU défend la perspective d'une société du plein emploi au service d'une rupture écologique et sociale. Elle revendique un partage du travail via une réduction du temps de travail sans dégrader les conditions de travail, sans intensification ni dégradation des droits ou des rémunérations. Des créations d'emplois dans les secteurs qui répondent aux besoins sociaux et qui permettent d'atténuer et d'adapter nos sociétés aux dérèglements environnementaux sont urgents. Les politiques publiques doivent y contribuer via des plans d'aides conditionnées.
27	Une politique de planification des formations initiales et continues doit être mise en œuvre dans le service public pour répondre aux besoins de renouvellement des paysan·nes, à la réorientation de certains métiers et de la production industrielle. La concentration des terres et de l'emploi organisée par le complexe agro-industriel doit être combattue, de même que la précarisation et l'ubérisation de l'emploi salarié.
28	Des secteurs économiques doivent ou vont se transformer, certaines productions disparaître. Les travailleuses et travailleurs de ces secteurs doivent être au cœur des préoccupations des politiques publiques, en prenant en compte leurs savoir-faire et leurs propositions. Des dispositifs nouveaux de protection sociale des salarié·es doivent être inventés pour permettre des reconversions professionnelles et garantir la continuité des droits et du salaire.
29	I.2.3 Démocratiser le travail pour réorienter les productions

30	L'économie capitaliste et productiviste dépossède le salariat des orientations et du sens du travail et exploite le vivant sans considération pour sa survie. La gouvernance des entreprises et de l'industrie, responsables d'une part massive des émissions et des pollutions, est largement privatisée alors qu'elle implique des décisions d'intérêt public. L'administration publique obéit à des injonctions politiques largement influencées par les mêmes intérêts privés.
31	La rupture écologique et sociale implique la réorientation de l'ensemble des productions et l'adoption de processus de production plus sobres. Ces transformations ne peuvent être technocratiques mais doivent s'appuyer sur les savoir-faire et l'expertise des personnes qui travaillent. La FSU revendique du temps et des moyens pour que les collectifs de travail puissent échanger sur leur travail, son sens, ses conditions d'exercice. Les propositions de ces collectifs doivent être obligatoirement prises en compte avant toute transformation de leurs missions et de leurs conditions de travail. Les commissions santé, sécurité conditions de travail des entreprises doivent retrouver des moyens d'action équivalents a minima aux CHSCT.
32	Le droit fondamental à vivre dans « un environnement équilibré et respectueux de la santé » doit s'appliquer à toutes les composantes de la société, et notamment dans les situations de travail extrêmes ou dégradées, en tenant compte des particularités des territoires. La FSU demande des réglementations protectrices face aux vagues de chaleur ou de froid. Le droit de retrait doit être systématiquement reconnu à partir de certains seuils de température ou en l'absence de mesures d'adaptation établies par des protocoles contraignants. L'inspection du travail doit être renforcée pour jouer pleinement son rôle. Les salarié·es, les agent·es et les usager·es doivent bénéficier de la garantie d'un environnement favorable à leur travail et à leur accueil.
33	Pour que chacun·e voit sa situation s'améliorer dans une société plus juste et plus équitable, la participation des salarié·es, des agent·es et des usager·es à l'élaboration des décisions doit se développer et le pouvoir d'agir et de décider ne doit pas être l'apanage de quelques-un·es. La démocratie sociale doit peser pour que la production et l'activité économique respectent les limites planétaires et le sens de l'intérêt général. La FSU reconduit ses mandats de Metz sur le renforcement du dialogue social. Elle revendique également son élargissement aux grandes orientations sociales et économiques, ainsi qu'aux adaptations de l'environnement, du bâti et des conditions de travail face aux risques liés au dérèglement climatique et aux pollutions environnementales.
34	1.3. Une autre répartition pour la rupture écologique et sociale
35	1.3.1. Partager et protéger les ressources
36	La crise écologique montre l'urgence à défendre le vivant et les écosystèmes et à rompre avec la captation des ressources au profit d'intérêts privés, responsable de leur épuisement, des pollutions et de la destruction de la biodiversité.
37	Dans la plupart des régions du globe, le dérèglement climatique qui conduit à l'intensification des phénomènes météorologiques fait du partage de l'eau un enjeu majeur.
38	Des alternatives au modèle agro-industriel responsable des dérives doivent être recherchées en privilégiant des usages respectueux de l'environnement, plus économes en ressources naturelles et moins dépendants de l'irrigation. Alimentés par des opérations de pompage des nappes phréatiques ou des cours d'eau, les gigantesques ouvrages de stockage d'eau ont un impact sur le milieu naturel et la biodiversité, mais aussi sur le partage d'une ressource limitée. L'eau est un bien commun, sa gestion doit être transparente et démocratique au sein d'un grand service public.
39	Le sol fait l'objet des mêmes processus d'accaparement qui favorisent la valeur ajoutée financière du foncier au détriment de l'utilité collective et qui amplifient leur artificialisation. Chaque jour des dizaines d'hectares disparaissent sous le béton ou le bitume (infrastructures routières, centres commerciaux, extension de zones périurbaines, agrivoltaïsme...) au détriment de la biodiversité et de l'environnement. La défense des zones humides, agricoles, naturelles, et forestières et des haies doit être prioritaire. Cela nécessite de continuer de lutter contre l'accaparement des terres et les grands projets inutiles écocides. L'objectif de zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050 doit s'accompagner d'un débat transparent et démocratique sur l'utilisation des terres, comme sur leur préservation, au regard de leurs bénéfices pour l'environnement et les populations.
40	L'extraction minière s'intensifie dans le monde. La dépendance des secteurs de production à des quantités croissantes de matières premières doit être interrogée au regard des besoins satisfaits et du progrès apporté.
41	Les écosystèmes et les ressources naturelles sont des biens communs qui nécessitent un diagnostic préalable avant tout projet ayant un impact social et environnemental (infrastructure, industrie, agriculture, extraction...).
42	La FSU continuera à s'engager dans les mobilisations pour un juste partage des ressources et pour leur protection.
43	1.3.2. Partager les richesses
44	Les créations de richesses et les fruits de la croissance se répartissent de façon toujours plus inégalitaire sur le plan mondial et national, au profit d'une petite minorité qui privatise et accapare les biens communs. La minorité, qui fait sécession, mine la cohésion de la société.

45	La part de la valeur ajoutée qui revient au travail se situe toujours à un niveau historiquement bas, tandis que la part des profits s'est amplifiée.
46	Les bénéficiaires du CAC 40 et les dividendes des actionnaires ont atteint des niveaux historiques.
47	En France les choix faits sur les dépenses et recettes publiques dans le budget de l'État ont permis l'augmentation des revenus des plus riches et des grosses entreprises, notamment les multinationales. Depuis 2018, les choix fiscaux ont effacé des recettes budgétaires conséquentes au détriment des moyens pour les services publics et la protection sociale.
48	La FSU revendique d'abord une plus juste distribution primaire des revenus du travail et des patrimoines, ce qui implique notamment une revalorisation et une indexation de l'ensemble des salaires dont le SMIC.
49	Cette juste redistribution passe par une politique budgétaire qui doit redéfinir les choix actuels en allant vers une fiscalité progressive sur les revenus comme sur le patrimoine, le réexamen des niches fiscales tel le crédit impôt recherche et bien d'autres. La politique fiscale doit innover, redistribuer les cartes pour réduire les inégalités et trouver de nouvelles ressources.
50	La fiscalité des multinationales et de leurs filiales doit être renforcée et correspondre à l'activité menée et aux profits dégagés dans les différents pays. Elle doit faire l'objet de contrôles rigoureux et réguliers avec des moyens humains adaptés et conséquents. Une contribution des grandes fortunes et des grands groupes ayant profité des crises doit être mise en œuvre et pérennisée.
51	La fiscalité écologique doit s'articuler avec une réglementation au service de la rupture écologique et reposer sur des principes de justice sociale. Elle ne doit pas pénaliser les ménages les plus pauvres ou les plus éloignés des centres urbains et pour cela privilégier les dispositifs redistributifs pour compenser ou supprimer les impacts. Il faut aussi le retour d'une politique d'aménagement du territoire au service des besoins des populations. Elle doit être indissociable d'une profonde réforme des subventions publiques dommageables à l'environnement.
52	La rupture écologique impose une juste contribution des entreprises et des particuliers dont le patrimoine et le mode de vie ont la plus grande empreinte en termes de pollution.
53	1.3.3 Déconstruire et réorienter les politiques budgétaires et monétaires
54	Si les mandats des congrès dont Metz et Clermont restent d'actualité, la crise de 2008 et la pandémie ont montré que d'autres choix étaient possibles, notamment la rupture avec les dogmes néolibéraux dont les critères du pacte de stabilité européen.
55	L'orientation des politiques économiques et budgétaires doit être soumise au débat, à tous niveaux, pour ouvrir une alternative à l'austérité –notamment sur le remboursement ou l'annulation de la dette, sur la fin du monopole des marchés financiers –et pour financer les investissements de la rupture écologique et sociale.
56	Il faut engager une révision des niches fiscales, des aides aux entreprises sans conditionnalités, du rôle et de la hauteur d'un déficit public, de la BCE et de la création monétaire.
57	Ces propositions crédibles offrent une alternative aux politiques actuelles qui sont à l'opposé des besoins sociaux, féministes et environnementaux. Il est de la responsabilité des syndicats européens de réinterroger le cadre institutionnel de l'UE et son fonctionnement.
58	Pour la FSU, les décisions sur la dette publique détenue par la BCE (dette perpétuelle, restructuration ou annulation) doivent être accompagnées d'une profonde réforme des institutions monétaires et financières. La dette publique ne doit pas être instrumentalisée, tout comme les déficits budgétaires, pour faire accepter les politiques austéritaires au service du capitalisme dont financier.
59	D'autres choix, avec d'autres politiques budgétaires et monétaires, sont possibles qui permettraient de financer des politiques publiques et les services publics, fondés sur la satisfaction des besoins sociaux et la rupture écologique. La FSU avec les forces de transformation sociale et écologique doit continuer à traiter, vulgariser, pousser ces sujets en lien avec ses revendications.
60	1.4. Des politiques publiques pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux
61	1.4.1. Politique agricole
62	La politique agricole doit protéger les paysan·nes et les consommateur·trices tout en respectant l'environnement, dans un contexte de crises sociales, écologiques et économiques. Elle doit redéfinir les relations entre l'agriculture, l'économie et la société, en plaçant l'humain et l'environnement au cœur des préoccupations. Elle doit privilégier les valeurs de solidarité, durabilité et justice sociale.
63	La FSU s'attache à développer les relations avec les organisations paysannes qui défendent ces valeurs (Confédération Paysanne, MODEF, FNAB, etc.), contre le modèle libéral (capitalisation, concentration et agrandissement, maximisation des profits des groupes de l'agro-industrie).

64	Pour promouvoir les pratiques agroécologiques résilientes et préserver la biodiversité et la qualité des sols, il faut des paysan·nes plus nombreuses et nombreux, formé·es et accompagné·es par un enseignement agricole public de formation initiale et continue renforcé. Il faut également des politiques de soutien par des subventions ciblées sur les exploitations qui adoptent des pratiques durables.
65	De plus, il est crucial d'assurer un revenu décent aux agriculteur·trices, en garantissant des prix agricoles justes pour leurs produits. La protection des paysan·nes contre les multinationales passe par l'imposition de prix minimum et par des importations conditionnées au respect de normes environnementales et sociales. Les droits sociaux et environnementaux doivent être, en Europe, harmonisés vers le haut.
66	Une politique agricole respectueuse de l'environnement doit intégrer des mesures de protection des ressources naturelles et notamment inclure une gestion durable de l'eau, la préservation des habitats naturels et la lutte contre le changement climatique. La protection des consommateur·trices nécessite une garantie d'accès à des aliments sains et abordables, ce qui implique des politiques de régulation des prix, mais aussi plus globalement une politique de l'alimentation.
67	1.4.2. Politique de l'alimentation
68	L'accès à une nourriture saine est un privilège, inaccessible pour des millions de personnes contraintes de choisir entre payer leurs factures ou se nourrir correctement.
69	La Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) est portée depuis 2017 par de nombreuses organisations de la société civile. Elle est défendue et mise en œuvre comme un élément de réponse à cette précarité alimentaire grandissante et au constat des difficultés rencontrées, en parallèle, par bon nombre de producteurs·trices.
70	De nombreuses expérimentations se déploient en France par le biais d'associations, de collectifs ou de collectivités territoriales. Elles s'appuient, à divers degrés, sur des principes fondamentaux et historiques de la Sécurité sociale retenus par le Collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation (CSSA) : universalité, cotisations, conventionnement et démocratie. Le déploiement de cette SSA permet aussi de rendre les producteur·trices acteurs et actrices du développement local et de la vitalité des campagnes. -Ceci est d'autant plus important dans des territoires marqués par la montée de l'extrême droite.
71	Dans le prolongement des mandats du congrès de Metz, pour l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité, la FSU doit participer, avec le CSSA, à la défense du droit fondamental à l'alimentation pour tous·tes. Dans ce cadre, de quelle manière la FSU peut-elle contribuer aux réflexions et débats pour la mise en œuvre de la SSA ?
72	1.4.3. Une politique réglementaire pour une société plus juste et plus sûre
73	Les réglementations environnementales, nationales et internationales, sont nécessaires pour répondre à l'intérêt général et ne pas laisser les forces économiques sans contraintes, privant la population de droits essentiels. Dans la continuité des mandats de Metz concernant le devoir de vigilance, la FSU doit soutenir l'adoption d'une législation internationale ambitieuse, à minima européenne, en prenant en compte la directive européenne de 2022.
74	C'est tout un ensemble de domaines qui ne peut être abandonné et nécessite l'intervention publique : la biodiversité, l'eau, les écosystèmes, les mers, les ressources naturelles, les terres doivent être protégées et non captées et gaspillées par des intérêts privés.
75	Mais tous ces dispositifs, tels que les Zones à Faible émission, Zéro Artificialisation Nette, de rénovation énergétique, ceux inclus dans les règlements locaux d'urbanisme, doivent comporter les mesures permettant de corriger les inégalités sociales et participer ainsi à la construction d'une société plus juste. À travers son engagement dans l'Alliance Écologique et Sociale, la FSU participera et soutiendra toute action et proposition en ce sens.
76	Le technosolutionisme (croyance dans le règlement des problèmes climatiques par la technologie) ne peut constituer une réponse dans aucun domaine. Concernant le numérique, les mandats de Metz restent d'actualité. Les évolutions technologiques doivent être orientées pour prévenir toute dérive, en particulier celle vertigineuse de l'intelligence artificielle. Son développement, sa force et ses usages, notamment militaire, en font une question primordiale. La FSU engage un mandat d'étude sur l'IA.
77	1.4.4. Démocratiser les politiques publiques
78	Les décisions qui engagent un modèle de société pour les générations futures (climat, énergie, services publics...) sont prises à des niveaux et selon des modalités qui excluent les citoyen·nes.
79	Au contraire, les choix doivent procéder d'un débat non confisqué avec à tous les niveaux – local comme national – l'ouverture et l'organisation d'espaces et de temps de délibération. Cela passe notamment par le renforcement de la participation et des initiatives citoyennes. La FSU doit s'approprier et approfondir ces débats.
80	La FSU porte également dans le monde du travail et pour la société la possibilité d'expression et de participation la plus large aux décisions politiques nationales comme locales.

81	La FSU entend prendre activement sa part, avec ses partenaires syndicaux et associatifs, à une régénération démocratique prenant en compte l'intérêt général, supposant transparence, comptes-rendus, espaces de débat, délibérations collectives, droits nouveaux et opposables pour les usager·es des services publics et l'ensemble des salarié·es du public et du privé.
82	1.4.5 Un état social pour la jeunesse
83	Les politiques publiques à destination des jeunes majeur·es ne sont pas à la hauteur des problèmes qu'ils et elles rencontrent. Santé, logement, alimentation, transports, accès aux études, à la culture et aux loisirs, insertion professionnelle, chômage... l'entrée dans la vie adulte est devenue souvent un parcours d'obstacles, marqué par la précarité et la pauvreté. Parallèlement le système de protection sociale ne traite pas les jeunes en citoyen·nes à part entière qui ont des droits.
84	Ne faut-il pas revendiquer des politiques de la jeunesse qui ne prennent pas en compte le revenu des parents (défamiliatisation) pour faciliter l'émancipation des jeunes ? Comment faire reculer les aspects économiques de reproduction des inégalités ?
85	Dans l'immédiat, le mandat de la FSU d'ouverture du RSA aux moins de 26 ans reste d'actualité, tout en revendiquant l'abrogation de toute obligation d'activité. Il faut parallèlement instaurer une allocation d'autonomie sans conditions de ressources pour les jeunes en poursuite d'études. Plus largement, parce qu'une grande partie des jeunes n'est plus en études à partir de 21 ans, garantir à toutes et tous, sous conditions de ressources, un revenu décent supérieur à l'actuel seuil de pauvreté est un impératif. Au-delà des effets économiques et sociaux, il s'agit aussi de penser à la manière dont les jeunes majeur·es font leur première expérience du système de protection sociale.
86	1.4.6. Santé et accès aux soins des enfants
87	Il est urgent d'investir dans la santé des enfants et d'en faire une priorité nationale. Or, les services de prévention de proximité (santé et service social scolaire, PMI, pédiatrie, maison du handicap, action sociale départementale et communale, aide sociale à l'enfance, prévention spécialisée...) manquent drastiquement de personnel. La FSU revendique des moyens à hauteur des besoins pour garantir à tous les enfants des services publics de prévention en santé maillant le territoire, ainsi que des personnels formés, en nombre suffisant.
88	1.5. Protection sociale et sécurité sociale
89	1.5.1. Une protection sociale à défendre et à étendre
90	Les mandats de Metz restent d'actualité mais doivent être complétés pour défendre et renforcer le système de protection sociale. Ce système, qui couvre un champ plus large que la Sécurité sociale, est attaqué de toutes parts. Ainsi, les nouvelles réformes de l'assurance chômage dégradent les conditions d'accès et le niveau d'indemnisation des <u>privé·es</u> d'emploi. Elles dessaisissent les organisations syndicales représentatives en étatisant son fonctionnement. La réforme du RSA stigmatise et instaure un contrôle social inacceptable sur les populations les plus pauvres.
91	À l'inverse de ces régressions, ce système doit être étendu, par exemple pour la prise en charge par la solidarité nationale des effets du dérèglement climatique ou pour la perte d'autonomie.
92	1.5.2. Une sécurité sociale à reconquérir pour un remboursement à 100 % des soins prescrits
93	La Sécu est un élément essentiel de la protection sociale. Pour sa défense, la FSU rappelle son opposition aux allègements et exonérations de cotisations et à la fiscalisation de ses ressources (CSG, TVA et autres taxes). Elle réaffirme la primauté de la cotisation sociale contre la fiscalisation et l'étatisation. Elle revendique un financement mettant à contribution les revenus du capital, requalifiant la CSG sur le travail en cotisation, fondé sur une politique de l'emploi pour tous·tes, augmentant les salaires et assurant l'égalité salariale entre femmes et hommes.
94	Le système actuel d'assurance à deux étages (AMO et AMC) est injuste et d'un coût élevé. La réforme de la PSC de la Fonction Publique s'inscrit dans une logique libérale qui vise le démantèlement de la Sécurité sociale et accroît le pouvoir des assureurs privés capitalistes.
95	L'adhésion obligatoire et la rupture des solidarités intergénérationnelles entre actifs·ives et retraité·es, de revenus et familiales, imposées par le cadre contraint de l'ordonnance sur la PSC, s'opposent au 100 % Sécu des soins prescrits que porte la FSU. Les sommes consacrées au financement de la PSC (par les employeurs et par les assuré·es) doivent être réorientées vers la branche maladie de la Sécu sous forme de cotisations sociales.
96	Pour imposer ce mandat, la FSU est déterminée à créer un rapport de forces : <ul style="list-style-type: none"> - par l'information et la formation au sein de la fédération et en direction des personnels ; - dans un cadre intersyndical et associatif unitaire de lutte ; - par des actions qui mobilisent largement.

97	La reconquête de la Sécu est indispensable pour mettre en œuvre les mandats de la FSU relatifs aux droits des patient-es et au système de soins. Pour la FSU, la santé est un bien commun à défendre contre les politiques néolibérales et la financiarisation, au niveau mondial comme national. Pour la défense et la réhabilitation de l'ensemble du système de soins, les mandats de la FSU restent d'actualité mais doivent être complétés : la FSU dénonce le doublement des forfaits et franchises sur les consultations, actes médicaux et de soins, médicaments et transports. Elle dénonce aussi les menaces sur l'AME.
98	La perte d'autonomie doit relever de la solidarité nationale (à 100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale). La FSU réaffirme ses mandats et s'oppose au projet d'une complémentaire dépendance obligatoire qui renvoie la question du reste à charge aux individus, renforçant les inégalités faute d'investissements publics et favorisant les assurances privées. La prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement relève d'une loi « grand âge » répondant aux besoins croissants de la population.
99	I.5.3. Garantir le niveau de vie et la place des retraité-es dans la société
100	La réforme libérale des retraites de 2023, imposant notamment le recul de l'âge légal de la retraite à 64 ans, est une nouvelle atteinte aux droits des salarié-es que la FSU a combattue. La FSU en demande l'abrogation. Les mandats de Metz (37,5 annuités, droit au départ à 60 ans) restent d'actualité. (<i>Ils sont traités dans le thème 2.</i>)
101	L'objectif des réformes est de réduire la part des retraites dans le PIB, baissant ainsi le niveau des pensions. Les projections du COR attestent d'un décrochage du niveau de vie des retraité-es actuel-les avec le reste de la population (-1,3 %) et d'une phase de forte paupérisation des futur-es retraité-es. Garantir un niveau de vie décent à chaque retraité-e exige un rattrapage des pertes subies et le retour de l'indexation des pensions sur le salaire moyen. Les textes votés à Metz sur la place des retraité-es restent d'actualité. Leur rôle dans les liens intergénérationnels et leurs engagements au sein de la société doivent être pleinement reconnus.
102	Pour la FSU d'autres financements des retraites sont possibles. Cela exige une autre répartition des richesses. Pour financer les retraites il faut : <ul style="list-style-type: none"> - augmenter le nombre de cotisant-es en luttant contre le chômage et en créant de nouveaux emplois ; - augmenter les salaires et assurer l'effectivité de l'égalité salariale femmes/hommes ; - réduire les profits et les dividendes, supprimer les exonérations et allègements de cotisations patronales, élargir l'assiette des cotisations en intégrant les revenus d'intéressement, de participation et d'épargne salariale et mettre à contribution les revenus financiers.
103	Partie II : Pour les droits des peuples et les libertés publiques
104	II. 1 Questions internationales
105	II.1.1 Faire face à un monde en guerre
106	La situation géopolitique internationale reste dominée par les États-Unis et la Chine, les deux premières puissances mondiales. Ce ne sont bien entendu pas les seuls acteurs du grand jeu mondial, mais aucun autre ne pèse d'un poids comparable aux deux superpuissances. À la différence de la guerre froide, ce conflit larvé a pour particularité un degré très élevé d'interdépendance lié au libéralisme économique mondial.
107	L'hégémonie des États-Unis s'est vue affaiblie par une crise politique et institutionnelle aux conséquences diplomatiques durables. Ils ne peuvent continuer à gendарmer le monde sans l'aide d'alliés fiables et efficaces qui manquent à l'appel.
108	Ce déclin relatif des États-Unis et la montée en puissance inachevée de la Chine ont ouvert un espace dans lequel des puissances secondaires choisissent de jouer un rôle significatif, au moins dans leur propre région (Russie, Turquie, Brésil, Iran, Arabie saoudite...). Ainsi, la guerre que la Russie a déclenchée contre l'Ukraine est avant tout l'aboutissement d'un projet néo-impérial russe qui vise à restaurer les frontières anciennes de leur ancien empire, et dans lequel l'Ukraine doit cesser d'exister. Les guerres au Moyen-Orient sont une autre illustration d'un usage renforcé de la force au détriment du droit international.
109	La situation géopolitique actuelle, conjuguée aux multiples crises qui s'articulent (écologique, économique, sociale, démocratique, agricole...) entraînent une militarisation du monde dangereuse pour l'humanité. Au-delà du danger à court, moyen et long terme, les dépenses militaires, plus de 2 400 milliards de dollars en 2023, se font au détriment de la satisfaction des besoins des peuples.
110	II. 1. 2 Lutter contre la montée des fascismes et des autoritarismes
111	Les peuples sont les premières victimes des crises multiples qui structurent le monde ces dernières années. Privés d'une partie de leurs droits humains élémentaires, leur colère s'exprime parfois en faveur de forces autoritaristes, voire fascistes, œuvrant pourtant au détriment de leurs intérêts.

112	Libéralisme débridé, démagogie prétendument anti-système, stigmatisation des étranger-es, des minorités ethniques, religieuses ou sexuelles, antiféminisme, nationalisme et intégrismes religieux exacerbés, écrasement des dissidences... Tous ces éléments sont des marqueurs des partis et forces qui sur l'ensemble des continents progressent et parfois prennent le pouvoir. Ils s'appuient sur les laissé-es pour compte du libéralisme et la difficulté à faire vivre des alternatives émancipatrices.
113	De Donald Trump et l'attaque du Capitole lors de sa défaite, à l'élection de Milei en Argentine répondant aux désirs des ultralibéraux de casser le modèle social à leur profit, en passant par l'Inde de Modi et la Turquie d'Erdoğan, les exemples sont légions.
114	La FSU porte des valeurs d'égalité et d'émancipation. Elle exprime une vive inquiétude face
115	à cette vague autoritariste et fasciste. Elle participe à chacune des initiatives pour contrer la désinformation et les discours de haine.
116	II. 1. 3 Défendre les droits des peuples face au colonialisme
117	Pierre angulaire du droit international, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est intangible et pourtant mis à mal.
118	La France n'est pas exemplaire, loin s'en faut. Alors que la Kanaky-Nouvelle Calédonie est classée par l'ONU comme territoire non autonome, l'exécutif français refuse une transition démocratique vers la décolonisation prévue dans les accords de Nouméa et de Matignon. La FSU exige le respect des accords passés et qu'un processus démocratique et pacifique se poursuive.
119	En parallèle, les anciennes colonies d'Afrique sont toujours un terrain d'influence pour la politique étrangère française. Même si l'interventionnisme militaire français s'est réduit au profit de la Russie ou de la Chine, il reste présent. Économiquement ou sous couvert de Francophonie, la France tente de garder une influence politique sur ces régions.
120	La FSU est attachée au principe de non-ingérence dans les affaires des États, hormis dans le cadre d'un strict maintien de la paix sous l'égide de l'ONU. Elle réclame le départ des troupes étrangères dont les troupes françaises d'Afrique.
121	Ailleurs aussi, le colonialisme se poursuit. Ainsi la guerre en Palestine n'a pas commencé le 7 octobre après le massacre commis par le Hamas. Elle est le fruit d'un processus de plusieurs décennies de colonisation, de privation des droits et d'oppression des palestinien·nes. Elle représente aussi l'échec des tentatives diplomatiques précédentes et le risque d'affaiblissement de l'ONU. La FSU exige un arrêt immédiat des combats, au Liban comme dans les territoires palestiniens, et le respect du droit international. Elle continue d'exiger du gouvernement français des sanctions économiques et diplomatiques vis à vis des atteintes israéliennes au droit international et humanitaire et de prendre part aux campagnes de soutien au peuple palestinien, en particulier à celles initiées par la société civile palestinienne, BDS ou par les pacifistes israélien·nes au travers notamment de son implication au sein du Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens.
122	II.1.4 Promouvoir la solidarité internationaliste et la paix
123	Le syndicalisme international de la FSU se fonde sur une solidarité internationaliste pour exiger le respect des droits des peuples et faire vivre des luttes de solidarité.
124	Dans un tel contexte international de guerres et de violences, pour la FSU l'éducation à la paix est un enjeu majeur. Elle participe à sa diffusion notamment via son partenariat avec le Mouvement pour la Paix.
125	II.2. Libertés publiques et exigences démocratiques
126	II.2.1. Pour une refondation de la démocratie
127	La pratique constitutionnelle et politique actuelle, associée à une Vème République hyper présidentielle, abîme fortement le rapport des citoyen·nes aux institutions, aux élections et à la représentation politique.
128	Les contre-pouvoirs, quels qu'ils soient, ont particulièrement été mis à mal. La mise au ban des opinions divergentes de celles de la majorité présidentielle, la criminalisation de leurs expressions, l'utilisation parfois abusive des moyens judiciaires et policiers à sa disposition attestent d'une pratique verticale et autoritaire de l'exécutif.
129	L'adoption de la réforme des retraites, rejetée par plus des trois quarts de la population, par un nouvel usage du 49-3, a mis fortement à mal les pratiques de notre démocratie parlementaire. Le blocage institutionnel auquel le président s'est livré en refusant de nommer une première ministre issue de la coalition arrivée en tête aux élections législatives est une atteinte à l'état de droit et le dernier symbole de la crise que traverse un régime démocratique à réinventer. L'expression d'une forme de dédagisme dans certains scrutins, comme la question du lien direct à la population via le référendum, revendiqué par exemple pendant la révolte populaire des Gilets Jaunes, ont montré une volonté de remettre en cause de façon systémique le modèle institutionnel français comme la représentation nationale.

130	Pour la FSU, il y a urgence à entamer une mutation démocratique tendant vers plus d'horizontalité et de représentativité. Il faut notamment interroger les divers moyens pour la population d'intervenir dans les processus législatifs comme la question de la proportionnelle à l'Assemblée nationale. De la même façon, il faut ouvrir des espaces démocratiques, intégrant salarié·es et usager·es, dans les prises de décisions aux échelons territoriaux mais aussi au niveau des services publics et des entreprises. L'indépendance des pouvoirs judiciaire et législatif doivent aussi être renforcés.
131	La FSU s'associera aux réflexions urgentes nécessaires pour aboutir à des réformes constitutionnelles d'importance allant dans ce sens.
132	Dans ce contexte dégradé, la question des médias est fondamentale. La garantie d'une pluralité d'expression, d'un service public de l'information, du financement large d'une presse libre et indépendante sont des signaux de vitalité démocratique.
133	La FSU condamne la concentration actuelle entre les mains de quelques milliardaires et exige de la limiter strictement. Elle exige une législation permettant d'assurer un pluralisme global comme une refonte des règles de temps d'antenne lors des séquences électorales. Elle demande un renforcement important des sanctions pour la diffusion de fake news et tous manquements à la probité.
134	II.2.2. Liberté d'expression, de manifestation, répression du mouvement social
135	Les libertés d'expression et de manifestation sont des libertés fondamentales. Leur garantie est un impondérable démocratique.
136	Si des limites légales, notamment face à la haine ou à l'apologie du terrorisme, sont nécessaires, elles ont été instrumentalisées ces dernières années afin de faire taire toutes divergences contre les politiques menées, renforçant ainsi une pratique de moins en moins démocratique et de plus en plus autoritaire du pouvoir.
137	Certains textes, à commencer par la loi dite « séparatisme » ont aussi été utilisés de façon abusive. Enfin, de plus en plus de pressions hiérarchiques, d'intimidations voire de sanctions sont utilisées dans la sphère professionnelle pour tenter de restreindre les contestations.
138	Tout cela participe d'un climat liberticide qui, dans la continuité de la loi sécurité globale et de l'état d'urgence, vise à museler les contre-pouvoirs quels qu'ils soient.
	La FSU demande le retrait des lois et autres textes qui portent atteinte aux libertés fondamentales. Elle participe aux initiatives unitaires pour les garantir.
139	En parallèle, les technologies de surveillance s'appuyant sur l'IA ou la reconnaissance faciale se sont multipliées depuis la loi sur le Renseignement de 2015. Profitant d'évènements tragiques et/ou internationaux, le pouvoir renforce la mise en place de ces dispositifs de surveillance de masse qui fragilisent la garantie du respect de la vie privée et des droits fondamentaux. La FSU dénonce l'usage abusif de ces technologies à des fins policières qui installent progressivement une forme inquiétante de contrôle social et demande un encadrement strict de leur utilisation.
140	II.2.3. Violences policières
141	Ces dernières années, l'usage de la violence par la police s'est largement amplifié à l'encontre des jeunes, des personnes racisées, des militant·es et manifestant·es, dans les quartiers populaires ou dans les DROM et sur des lieux d'opposition à des projets inutiles et écocides. Aux cas dramatiques, comme Nahel ou Eddy à Marseille, s'ajoute un nombre très important d'affaires documentées et recensées par les associations de soutien aux victimes, les ONG et certains médias. Ces exactions participent d'un système de violences institutionnelles mises en œuvre de façon délibérée par l'exécutif.
142	Le gouvernement macroniste porte la responsabilité de cette gestion violente du maintien de l'ordre, critiquée notamment par l'ONU et Amnesty International qui en pointent aussi la dimension raciste.
143	En ne condamnant pas publiquement des syndicats factieux aux propos racistes et anticonstitutionnels, et en ne sanctionnant pas, voire en soutenant les coupables d'actes délictueux, il a nourri un sentiment d'impunité, propre à libérer un peu plus les comportements condamnables.
144	La FSU rappelle sa demande d'interdiction immédiate des armes mutilantes et participe aux initiatives unitaires contre les violences policières. Elle demande, dans des objectifs de transparence et de contrôle citoyen de son action, la création d'un organisme de contrôle de la police indépendant du pouvoir exécutif en remplacement de l'IGPN.
145	La FSU porte une toute autre ambition pour la police. Elle réaffirme le droit de la population à la sûreté, comme protection contre l'arbitraire, ainsi qu'à la sécurité.
146	Pour cela, une réforme structurelle, passant notamment par une refonte de la formation, doit être menée au sein de l'institution policière dans le but de redonner à la police des moyens d'enquête, de changer de modalités de gestion du maintien de l'ordre, de repenser sa présence de terrain pour privilégier la prévention à la répression. Au vu de ses pratiques qui rappellent les pires actes des voltigeurs, la Brav M doit-elle être dissoute ? La FSU s'interroge également sur l'existence et le dévoiement d'autres brigades en particulier celles déployées pour des missions auxquelles elles ne sont pas destinées. Cette réforme d'ampleur est une condition <i>sine qua non</i> pour arriver à retisser les liens très dégradés entre police et population et tenter de mettre fin à ce système de violences qui met à mal les libertés fondamentales.

147	II.2.4. Réforme de la justice et politique pénale
148	Depuis des décennies, les réformes successives de la justice ne poursuivent en réalité que deux objectifs : rationaliser son fonctionnement, tout en renforçant une politique toujours plus sécuritaire. En dépit de la communication intense faite par le ministère sur la hausse récente des moyens, la France demeure l'un des pays d'Europe qui investit le moins dans son système judiciaire.
149	Malgré une activité de plus en plus importante, les juridictions sont sommées de juger dans des délais rapides voire contraints et dans un contexte d'accès au droit de plus en plus difficile. Le durcissement général de la politique pénale et l'absence de stratégie globale de prévention de la délinquance affectent la perception de la justice par la population. Pour les adultes comme les adolescents, les politiques du tout enfermement sont un échec et entraînent une surpopulation carcérale inédite, contraire aux droits des personnes détenues.
150	Par ailleurs, les régimes d'exception comme celui mis en place lors des JOP constituent une attaque frontale au principe d'égalité devant la justice et menacent nos libertés individuelles, tant ils peuvent être facilement activés.
151	La FSU défend la vision d'une justice qui soit résolument au service des citoyens. Pilier de notre fonctionnement démocratique, la justice ne peut être instrumentalisée au profit de politiques sécuritaires dictées par un système médiatique relais de thèses réactionnaires. Cela passe prioritairement par une clarification du statut du parquet, aujourd'hui directement rattaché à l'exécutif.
152	II.2.5. Consommation de drogues, libertés et santé publique
153	Le droit français, à rebours de celui d'autres pays, n'évolue pas sur l'usage du cannabis, malgré l'avis du CESE : seule une expérimentation des médicaments à base de cannabis a été lancée en 2024. Même obtenir la légalisation du CBD, qui n'est pas un stupéfiant, a été compliqué.
154	La légalisation du cannabis et sa réglementation représentent un objectif de santé publique apportant en parallèle une source de financement de la prévention, incluant la protection des mineur-es.
155	La FSU se dote d'un mandat d'étude sur les addictions liées à certains médicaments.
156	II.2.6. Libre choix de fin de vie
157	Aucune loi relative à l'accompagnement des malades en fin de vie n'a encore été promulguée malgré la promesse gouvernementale de transformer le droit existant. Le FSU regrette vivement que les processus engagés n'aient pas été à leur terme.
158	Elle demande l'élaboration rapide d'un nouveau texte sur les dispositifs de fin de vie, allant jusqu'à l'aide active à mourir.
159	Pour garantir l'égalité d'accès de toutes et tous au droit de choisir sa fin de vie, elle revendique la prise en charge par la sécurité sociale de ces dispositifs et la création d'unités de soins palliatifs en nombre suffisant partout sur le territoire.
160	II.3. Droits Humains Fondamentaux, égalité des droits, lutte contre les discriminations et les violences
161	II.3.1. Lutte contre toutes les formes de racisme et de xénophobie
162	Alors que, sur le temps long, les enquêtes démontrent une forte tendance à la baisse des multiples formes d'intolérance dans la société française, la situation récente se caractérise par une augmentation significative des discours et actes racistes ou discriminatoires, en particulier xénophobes, islamophobes et antisémites. Au-delà, l'ensemble des minorités ethno-raciales subissent au quotidien les effets nocifs de préjugés hostiles. Ces stéréotypes sont légitimés aux yeux de la population par une partie significative du personnel politique et médiatique acquise à des thèses contraires à l'égalité des droits. Dans ce contexte, la mise en application de mesures d'ampleur de lutte antiraciste adaptées et efficaces par les pouvoirs publics relève de l'urgence.
163	La FSU est favorable à la création d'un Observatoire national des discriminations comme le recommande la Défenseure des Droits (DDD). Il aurait pour mission d'objectiver et de mettre en lumière la dimension structurelle des discriminations en procédant à des audits d'entreprises et d'institutions couvrant les grands domaines de la vie sociale (emploi, éducation, logement...). Ces résultats serviraient de ressources pour orienter les politiques publiques en matière de lutte antiraciste, comme le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (Prado), et mettre en place des mesures correctrices. La FSU soutient également la demande du DDD d'inclure le sujet, pour l'instant écarté, des contrôles d'identité discriminatoires dans le Prado. Elle continuera à participer aux mobilisations antiracistes et reste disponible pour des initiatives unitaires, en particulier intersyndicales, sur ce sujet.
164	II.3.2. Pour une société inclusive
165	Lutte contre les discriminations des personnes en situation de handicap (PSH) :
166	La FSU doit avancer sur la transition du modèle institutionnel actuel vers un modèle inclusif et participatif pour les PSH.

167	Les institutions accueillant les PSH ne sont pas par nature liberticides sauf lorsqu'elles contraignent des PSH à y vivre sans autonomie.
168	Les PSH adultes doivent être libres de choisir leur lieu de vie, collectif ou non, avec d'autres PSH ou non. La vie au sein d'une structure collective dans la plus grande autonomie possible, doit répondre à la volonté des PSH de partager des moments de vie.
169	La FSU doit garder l'équilibre entre davantage d'inclusion des PSH et d'affirmation de leurs droits mais aussi de préservation et d'amélioration des conditions d'exercices des personnels qui n'ont pas à subir une politique libérale de suppression de moyens budgétaires camouflée en politique de désinstitutionnalisation annoncée lors de la dernière CNH. Dans ce cadre rénové, la FSU doit continuer de refuser la fermeture des instituts spécialisés pour les adultes. La déconjugalisation du calcul de l'allocation aux adultes handicapé-es (AAH) a été obtenue en 2022 par le combat des OS et des associations de PSH. La FSU demande l'application du droit commun (code du travail, statut de travailleur protégé et salaire minimum) dans les ESAT, mais ceux-ci doivent conserver leur spécificité d'établissement médico-social permettant d'accompagner les PSH tout au long de leur parcours professionnel, notamment vers leur inclusion en milieu ordinaire en conservant leur RQTH.
170	Lutte contre l'âgisme
171	La FSU continuera de mener le combat pour déconstruire tous les discours et toutes les pratiques validistes et âgistes, dans toutes les sphères de la société, dont celle de l'emploi.
172	Lutte contre la sérophobie
173	La FSU combat la sérophobie, qui se caractérise par une méconnaissance de la réalité des personnes infectées et des modes de contamination du VIH.
174	II.3.3. Travail social pour une justice sociale et droit au logement
175	Les mandats de Clermont-Ferrand restent valables
176	Le Haut Conseil du Travail Social et le CESE ont exprimé l'urgence à agir pour les secteurs social, médico-social et socio-éducatif dont la perte d'attractivité a des conséquences sur l'accompagnement des populations précarisées. Le secteur social associatif fait face à une profonde mutation avec la disparition d'acteurs·trices reconnu·es laissant émerger des structures ayant une vision gestionnaire des missions. Les associations d'aide alimentaire alertent également sur les limites du système car elles ne peuvent répondre au besoin d'un nombre toujours plus grand de bénéficiaires.
177	Face à ce constat d'inaction du gouvernement, la FSU revendique des réformes structurelles accompagnées de moyens humains et financiers.
178	Le secteur immobilier connaît une crise inédite (accès à la propriété, diminution des constructions, explosion de la location touristique etc.). L'évolution de la crise étend la précarité locative que subissent les plus fragiles à de nouvelles catégories sociales. Il faut une action urgente, notamment par la création de logements sociaux et l'encadrement des loyers et de la spéculation.
179	II.3.4. Droits LGBTQIA+
180	Les familles homoparentales sont toujours victimes d'inégalité de droits. L'accès à la PMA nécessite pour la deuxième mère des démarches administratives auxquelles les parents des familles hétérosexuelles ne sont pas soumis·es. Pour l'égalité des droits, la FSU exige la reconnaissance des enfants de toutes les familles homoparentales.
181	Le modèle patriarcal véhicule une conception hiérarchisée, binaire et hétéronormée de la société. Les personnes LGBTQIA+ en sont victimes en questionnant ces différentes normes imposées. La montée de l'extrême droite et l'offensive conservatrice et réactionnaire qui l'accompagne menace d'autant plus leurs droits. Dans son combat pour l'égalité, la FSU refuse cette hiérarchie des genres, en participant aux cadres unitaires existants. En premier lieu au sein du Collectif éducation contre les LGBTIphobies en milieu scolaire et universitaire et via son association avec l'inter-LGBT. La transphobie est selon les différentes études et baromètres le critère premier de discrimination des personnes LGBTQIA+. Pour une meilleure intégration des personnes trans, il reste important de former et de sensibiliser à tous les niveaux aux enjeux que représentent le respect des identités de genre et leur accès aux droits. À cet égard, la FSU défend le changement d'état civil libre et gratuit pour les personnes trans.
182	II.3.5. Droits des enfants
183	Les enfants, en particulier ceux des milieux populaires ou souffrant de carences éducatives, sont impactés par les politiques territoriales disparates. Les secteurs de la santé et du travail social sous-dotés voient leurs moyens d'agir empêchés alors que les besoins augmentent. Pour les 35 ans de la CIDE, la France ne remplit toujours pas ses engagements en matière d'assistance et de protection de tous les enfants, en particulier ceux vivant à Mayotte et en Guyane.
184	Le droit à s'exprimer des enfants doit être respecté, la libération de leur parole favorisée et prise en compte. Des réponses urgentes sont à apporter en matière de prévention, de protection et de formation des acteurs·rices de la protection de l'enfance. Appeler à multiplier les signalements sans les moyens de prise en charge ne fait que renforcer la perte de sens du métier des professionnel·les du social.

185	Plutôt que de fournir de réels moyens de prévention, le gouvernement choisit des réponses autoritaires et des mesures répressives à l'égard des jeunes et des familles.
186	Des mesures de prévention pour éviter les mesures de protection
187	Face à un discours portant sur une théorie du risque zéro en protection de l'enfance, les professionnel·les font face à une augmentation sans précédent des signalements d'enfance en danger et du nombre de mesures de protection. Le manque de moyens humains et financiers met les services départementaux en difficulté pour y faire face. Cette situation est accentuée par la crise de la pédopsychiatrie qui laisse des enfants sans soins. Les conséquences du manque d'accompagnement sont importantes puisque 40% des SDF de moins de 25 ans sont issu·es de l'ASE.
188	Enfants sans toit
189	En 2023, l'UNICEF comptabilisait 3 000 enfants sans toit, dont 700 de moins de trois ans (+ 120 % par rapport à 2020). Tout comme celles et ceux vivant dans des bidonvilles ou des squats, ces enfants ne peuvent se nourrir sainement et sont parfois éloigné·es des lieux de scolarisation. Ces conditions de vie désastreuses nuisent gravement à leur développement, leur santé et leur réussite scolaire. Pour la FSU, il est urgent que l'État et les collectivités territoriales prennent leurs responsabilités pour remédier à cette situation catastrophique en créant les structures nécessaires à l'accueil d'urgence mais aussi pérenne pour ces enfants et leur famille.
190	Lutter contre les violences sexuelles à l'égard des enfants
191	Les mandats de Metz restent valables.
192	Les conclusions de la CIVIISE de novembre 2023 indiquent que 160 000 enfants sont victimes d'inceste, violé·es ou agressé·es sexuellement par an. Elle pointe la nécessité de réorienter les politiques publiques vers la protection des enfants victimes en les repérant et en les mettant en sécurité.
193	Les changements dans sa composition et la réorientation de sa mission sont inquiétants. Pour la FSU elle doit pouvoir poursuivre son travail et ses recommandations doivent être prises en compte. La FSU continue de revendiquer des moyens pour informer, prévenir, repérer ces violences, protéger et accompagner les victimes mais aussi former les personnels.
194	MIE (Mineur·es Isolé·es Etranger·es Etranger·es Isolé·es)
195	Les mandats de Metz restent valables.
196	La prise en charge des MIE continue de se dégrader fortement, certains départements ayant décidé de restreindre ou de fermer les dispositifs qui les accueillent. Nombre d'entre elles et eux en situation d'abandon sont davantage exposé·es aux risques.
197	Ce traitement discriminatoire intolérable viole la législation garantissant la protection de ces enfants. Les MIE continuent en outre d'être plus sévèrement réprimé·es et plus souvent incarcéré·es pénalement que les autres jeunes pour des faits similaires.
198	La FSU exige que les moyens de les protéger soient abondés à hauteur des besoins. La loi « immigration » précarise encore plus l'avenir des MIE en soustrayant les départements à l'obligation de prendre en charge, dans le cadre d'un « contrat jeunes majeur·es », les jeunes de 18 à 21 ans qui feraient l'objet d'une OQTF. Elle autorise aussi la création d'un fichier national des mineur·es délinquant·es. Comme le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, la FSU dénonce ce fichier et exige qu'il ne soit pas créé.
199	Justice des enfants
200	Les mandats de Metz restent valables.
201	Alors que la délinquance des mineur·es est instrumentalisée à des fins sécuritaires et coercitives, et que l'excuse de minorité est menacée, la FSU défend une justice des enfants spécifique, confortée dans sa double compétence civile et pénale, considérant qu'un·e jeune qui commet une infraction est avant tout un·e jeune en danger. Cela implique des réponses éducatives adaptées, un renfort significatif des moyens de la protection de l'enfance. La FSU réaffirme la primauté des mesures éducatives sur le répressif.
202	II.3.6. Migrant.es
203	Les mandats du Congrès de Metz restent valables.
204	Tendance migratoire générale
205	En 2020, l'ONU estimait à 281 millions le nombre de migrant·es dans le monde, soit 3,6% de la population mondiale. Le nombre de personnes déplacées atteint le chiffre record de 117 millions en 2022, ce qui souligne l'urgence de remédier aux crises à l'origine des déplacements subis.
206	La migration est souvent instrumentalisée dans le discours public. Or, la plupart des migrations internationales sont régulières, sûres et régionales, liées aux opportunités et aux moyens de subsistance. Présentées comme un coût par les discours dominants, elles sont au contraire bénéfiques économiquement. Mais elles sont avant tout un moteur de développement humain.
207	La FSU continuera de soutenir les actions d'aide aux migrant·es et diffusera les informations concrètes et factuelles sur le sujet pour que cesse la désinformation.
208	Réfugié·es climatiques

209	Selon la Banque Mondiale, le changement climatique générera plus de migrations que n'importe quel autre événement dans les années à venir. Les personnes qui vivent dans des zones climatiques sensibles, ou qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour s'adapter à un environnement de plus en plus inhospitalier, sont en première ligne du changement climatique. De plus, d'après l'ONU, les catastrophes climatiques pourraient ainsi provoquer le déplacement d'environ 250 millions de personnes d'ici 2050. Pour la FSU, il est temps de développer des politiques d'accueil à la hauteur de ce défi majeur, tout en assurant des mécanismes de solidarité concrets pour l'adaptation des populations touchées.
210	Politique européenne
211	Après plus de trois ans de négociations, le Pacte européen sur la migration et l'asile a été adopté en mai 2024. Loin d'apporter des réponses à la crise de l'accueil, cette législation vient empirer un traitement répressif et sécuritaire du phénomène migratoire. Elle privilégie l'expulsion des personnes migrantes extra-communautaires au détriment de la protection de leurs droits fondamentaux. La répartition des réfugié·es potentiel·les se fera au sein des États membres volontaires. Les autres peuvent s'y soustraire en finançant ou en organisant des dispositifs d'entrave à la migration. Ce pacte prévoit davantage de centres de rétention et un allongement du délai d'enregistrement. Il aura pour conséquences inévitables le déni du droit d'asile et la massification de la détention aux frontières extérieures de l'Europe.
212	Selon l'ONU, sur plus de 63 000 migrant·es mort·es dans le monde, près de 29 000 ont péri en Méditerranée depuis 10 ans. Ce pacte, en renforçant les mesures de dissuasion et de refoulement en mer par Frontex, multiplie les risques mortels pour les migrant·es.
213	La FSU réclame la fermeture de Frontex et la réorientation de son budget prévisionnel, soit 6,4 milliards d'euros, vers le sauvetage en mer et un accueil digne.
214	Politique française
215	La loi dite « loi immigration » promulguée en janvier 2024 reprend les idées xénophobes et racistes défendues par l'extrême droite et la droite dure. Elle va encore dégrader les conditions de vie déjà très dures des migrant·es. Elle n'ouvre aucune voie nouvelle de régularisation pour les sans-papiers. Pour la FSU, cette loi, dans sa lettre et dans son esprit, attaque les droits fondamentaux des étranger·es. Le principe de préférence nationale inscrit initialement dans cette loi menace aussi toute la société française d'un basculement vers une société toujours plus fracturée, inégalitaire et intolérante.
216	En 2022, 94 enfants étaient enfermé·es dans des centres de rétention administrative (CRA) dans l'hexagone, et 2 905 à Mayotte. L'unique avancée de la loi « immigration » est l'interdiction de la rétention des mineur·es de moins de 18 ans en CRA, qui ne sera cependant effective qu'au 1 ^{er} janvier 2027 à Mayotte. La FSU continue à demander la fermeture des CRA.
217	Elle exige son abrogation et poursuivra son investissement dans les cadres rassembleurs qui défendent l'accueil digne et les droits des migrant·es.
218	ZOOM Femmes
219	La montée des extrêmes droites partout dans le monde, et notamment en France (les élections européennes ont vu le RN arriver en tête et après la dissolution décidée par E. Macron, l'arrivée au pouvoir du RN a été un risque réel), et l'offensive conservatrice et réactionnaire qui l'accompagne, menacent les droits des femmes. Alors que la vague « Me too » déferle, le masculinisme se développe notamment à cause d'internet mais aussi grâce à certains médias qui diffusent largement ce discours. Sous la pression de mouvements anti-droits qui poussent leur agenda, les droits des femmes reculent dans certains pays. Les luttes féministes constituent un levier essentiel pour contrer les régressions et porter des alternatives. La FSU exprime toute sa solidarité avec les femmes du monde entier qui luttent pour leurs droits, pour un monde de paix, de justice sociale et de solidarité, pour des sociétés plus démocratiques, égalitaires, féministes et écologistes.
220	En France, si la parole des femmes continue de se libérer dans toutes les sphères de la société et qu'elles se sentent plus légitimes à parler, de nombreux freins persistent. Le niveau des violences sexistes et sexuelles qui s'exercent sur elles reste très important et les politiques publiques pour les prendre en charge défailtantes. Le dernier rapport du HCE pointe le rôle des trois incubateurs du sexisme à l'origine de ces violences : la famille, l'école et l'espace numérique. Il alerte sur les comportements machistes chez les jeunes hommes et sur la nécessité de « s'attaquer aux racines du mal » en éduquant à l'égalité, et en particulier à la sexualité, à la vie relationnelle et affective et relationnelle dès la maternelle.
221	Lors des dernières élections européennes et législatives, la place des femmes dans le débat public a encore régressé. Seulement 39% de femmes dans les débats télévisés (observatoires des inégalités) et plus que 36% dans l'hémicycle.
222	Dans les organisations aussi, y compris syndicales, les marges de progression sont encore importantes pour que les femmes prennent la place qui leur revient. Au-delà des mesures contraignantes absolument nécessaires, cela nécessite de penser autrement l'investissement et l'organisation du travail militant.
223	Les inégalités existent aussi dans la santé. Elles sont dues aux représentations sociales mais surtout à certains facteurs sociaux qui touchent particulièrement les femmes : la précarité économique ainsi que les violences dont elles sont victimes. Les stéréotypes amènent aussi à une différence de prise en charge et à des retards dans la détection et le traitement de certaines pathologies.

224	La constitutionnalisation de la liberté d'avorter et l'autorisation pour les sages femmes de pratiquer des IVG instrumentales dans les mêmes conditions que les médecins constituent des avancées mais elles sont insuffisantes. Les restrictions à l'avortement existent toujours, comme en Andorre où il est toujours interdit. Pour que le droit à l'avortement soit effectif partout il faut que les femmes aient un réel accès à l'IVG partout sur le territoire, que les centres IVG qui ont été fermés soient réouverts avec des professionnel·les formé·es.
226	La FSU reste engagée dans les luttes féministes pour combattre ces inégalités et mettre fin au patriarcat. Elle continue à investir les cadres unitaires – comme le Collectif National pour les Droits des Femmes, le collectif Grève Féministe et le collectif Avortement en Europe : les femmes décident – permettant de faire avancer les droits des femmes et de mener le travail de sensibilisation et de conviction auprès des personnels pour construire la grève féministe.